



Commission gestion des Compétitions

Procès-verbal du 31 août 2022

SOUS RESERVES D'APPEL et DE PROCEDURE EN COURS

Vu l'extrait du procès-verbal en date du 30 août 2022 en visioconférence du comité de direction du District des Flandres ci-dessous :

« Le Comité de Direction,

Ayant pris connaissance de la décision du Conseil de Ligue de l'exclusion des compétitions de l'ensemble des équipes du club de Villeneuve d'Ascq Métropole des championnats de District, Approuve de pourvoir l'ensemble des places devenues vacantes en championnat en raison de l'exclusion des compétitions du Villeneuve d'Ascq Métropole et charge la commission des compétitions compétentes des démarches afférentes dans le respect des possibilités réglementaires. »

Considérant que les montées et descentes sont établies sous réserve d'appel et des procédures en cours ;

Seniors D1

Repêchage de l'équipe de LEZENNES STADE en seniors D1 en lieu et place de l'équipe de VILLENEUVE D'ASCQ OM.

Seniors D2

Montée de l'équipe d'ANSTAING CHERENG (B) en seniors D2 en lieu et place de l'équipe de LEZENNES STADE.

RECOURS:

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District des Flandres de Football par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à envoyer par L'ADRESSE MAIL officielle fournies au club par la Ligue à contentieux@flandres.fff.fr ou via ADMIFOOT dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Le Président
Mohamed GACEM

DISTRICT des FLANDRES de FOOTBALL

14 avenue Schuman - BP n° 90066
59370 Mons-en-Barœul

Tél. 03 74 09 04 00 - Fax 09 72 63 08 92
direction@flandres.fff.fr
flandres.fff.fr

Antenne locale du District
Route de Bierne - ZAC de la Croix Rouge
59380 Socx